

Convention d'engagement réciproque entre le Quimper Volley 29 et le bénévole

Le **QUIMPER VOLLEY 29** représenté par son Président, ou par délégation, par **Jean Luc GOUIN**
Cette convention individuelle s'inscrit dans la Charte du bénévolat affichée par notre association. Elle est remise à

Le **QUIMPER VOLLEY 29** s'engage à l'égard du bénévole :²

- à lui confier les responsabilités, missions et activités retranscrites dans le formulaire d'inscriptions
- à respecter les horaires et disponibilités convenus avec elle ou lui,
- à écouter ses suggestions,
- à assurer un programme, préalable et continu, d'information, d'intégration et de formation,
- à faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences,
- à rembourser ses dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte de l'Association,
- à couvrir, par une assurance adéquate, les risques d'accidents causés ou subis dans le cadre de ses activités,
- si souhaité, à l'aider à faire reconnaître ses compétences acquises dans le cadre des procédures de VAE.

Le **QUIMPER VOLLEY 29** pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration du bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

Le bénévole s'engage à l'égard du **QUIMPER VOLLEY 29**

- à coopérer avec les différents partenaires de l'Association: adhérents, dirigeants, salariés permanents, autres bénévoles,
- à respecter son éthique, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- à respecter les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur,
- à s'impliquer dans les missions et activités confiées,
- à respecter les horaires et disponibilités convenues, en cas d'impossibilité à prévenir le responsable désigné,
- à faire des suggestions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation,
- à participer aux réunions d'information et aux actions de formations proposées.

Le bénévole pourra à tout moment arrêter sa collaboration, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.



En remplissant le formulaire d'inscriptions vous acceptez que les données personnelles y figurant soient utilisées, exploitées, traitées par l'association Quimper Volley 29. Vous autorisez le Quimper Volley 29 à communiquer avec vous dans le cadre de vos activités de bénévoles et à vous tenir informé dans le cadre des activités et projets de l'association.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le Quimper Volley 29 s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles et à notre politique de protection des données.

Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la modification ou la suppression de ces données en nous contactant à communication@quimper-volley.com

À Quimper le 30/06/2023

À le

Association représentée par :
Jean Luc GOUIN

Le bénévole